

## **Le CELI : une nouvelle option de placement pour votre remboursement d'impôt**

En cette période de l'année, les Canadiens attendent avec impatience de recevoir leur remboursement d'impôt. Cette année, une nouvelle option de placement s'offre à vous pour l'utilisation de cette somme : le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Le remboursement d'impôt atteint en moyenne 1 400 \$<sup>i</sup>. En versant cette somme dans un CELI, vous tirerez avantage du plus important mécanisme d'épargne personnelle mis en place depuis la création des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) dans les années 1950.

Le CELI permet notamment d'accroître vos économies en franchise d'impôt et, contrairement au REER, de retirer des fonds quand bon vous semble. Vous pouvez aussi choisir parmi un vaste éventail de produits de placement, notamment des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé, des fonds d'investissement, des titres de sociétés cotées en Bourse, des CPG et des obligations.

« À compter de cette année, vous pouvez laisser votre remboursement d'impôt fructifier en franchise d'impôt dans un CELI, souligne Tina DiVito, directrice générale – Planification de la retraite à BMO Groupe financier. Quel que soit le montant de votre remboursement d'impôt, le CELI constitue un instrument d'épargne intéressant puisque vos revenus de placement et vos retraits sont exonérés d'impôt. Le CELI est une option de placement avantageuse pour pratiquement tout le monde, en particulier pour les retraités ou les préretraités qui cherchent un moyen d'augmenter leurs revenus à la retraite. »

Le CELI permet aussi de réaliser d'importantes économies, si on le compare aux comptes ordinaires dont les revenus de placement sont imposables. En versant chaque année votre remboursement d'impôt de 1 400 \$ dans un CELI plutôt que dans un compte imposable, vous pourriez économiser quelque 4 200 \$ en 20 ans<sup>ii</sup>, en supposant un taux de rendement de 4 %, ou 7 900 \$, pour un taux de rendement de 6 %.

BMO Groupe financier met à votre disposition un [calculateur en ligne](#) pour bien comprendre les avantages que procure le CELI.

« Le plafond de cotisation annuel à un CELI est de 5 000 \$, ajoute M<sup>me</sup> DiVito. Toutefois, il n'y a pas de cotisation annuelle minimale ni de dépôt minimal à l'ouverture du compte. Votre remboursement d'impôt représente l'occasion idéale d'ouvrir un CELI ou de maximiser vos cotisations à un CELI existant. »

---

<sup>i</sup> Agence du revenu du Canada, 2008.

<sup>ii</sup> En supposant un revenu annuel entre 10 000 \$ et 39 999 \$ et un taux d'imposition de 22,5 %.

BMO Groupe financier publie ce document à titre indicatif seulement. L'information contenue dans ce document ne doit pas être considérée comme étant une source de conseils juridiques, fiscaux ou de placement. Les placements et les plans financiers particuliers doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est préférable, en toutes circonstances, d'obtenir l'avis de professionnels.

Les fonds d'investissement peuvent comporter des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et des dépenses. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les parts de fonds d'investissement ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas garant de leur rendement futur.